

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 916

Artikel: Consommation d'énergie : objectivité apparente
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Devoir de vacances

(réd) Comme pour juillet, nous avons passé en revue l'actualité de ce mois d'août, sélectionnant quelques informations qui ont — plus que d'autres — su retenir notre attention.

1^{er} août — La conseillère nationale lucernoise **Rosemarie Dormann** a perdu son poste de tutrice. Son employeur, l'Office des tutelles des districts de Sursee et de Hochdorf, estime qu'elle ne peut plus consacrer suffisamment de temps à son travail. Rosemarie Dormann avait pourtant officiellement réduit son activité professionnelle et n'était plus employée qu'à 50%. Question: connaissez-vous un homme politique sanctionné pour ce motif?

9 août — Selon le Tribunal fédéral, le conjoint concubin survivant peut faire

valoir son droit à une indemnité pour perte de soutien.

10 août — Après le retrait de l'offre du financier tessinois **Tettamanti** (14 000 fr par action), l'opération contrôle de la société d'assurances La Suisse touche à sa fin. C'est donc le leader de la branche, **Rentenanstalt**, qui a le dernier mot avec une offre de 12 000 fr par action. Un joli bénéfice en perspective pour les actionnaires puisque le titre était coté 3500 fr à fin 1987.

11 août — Annonce de la création prochaine d'une **Fondation suisse pour la**

paix. Présidée par **Alexandre Hay**, ancien président du CICR, elle aura pour tâche de promouvoir et de mieux faire connaître les efforts de la Suisse en faveur de la paix et de la sécurité, et de coordonner les activités des différentes organisations suisses dans ce domaine.

15 août — Commémoration par la Migros du centième anniversaire de la naissance de son fondateur, **Gottlieb Duttweiler**. C'est l'occasion pour les médias de broser le portrait de cet Helvète hors du commun, épicier de génie et politicien remuant. M-Renouveau, qui regroupe les coopérateurs critiques, se permet cette remarque assassine: si Duttweiler était encore en vie, la direction actuelle aurait à craindre ses foudres; depuis la mort du père, aucune idée nouvelle n'a vu le jour au sein de la puissante coopérative.

16 août — Positifs mais modestes. Tels sont les résultats des limitations de vitesse à 80/120 km/h introduites en 1984 pour des raisons de protection de l'environnement. Des résultats qui pourraient être plus significatifs si tous les cantons étaient convaincus de l'importance de ces mesures et en contrôlaient le respect de manière plus sérieuse.

17 août — Le Conseil fédéral est à nouveau au travail. Dans sa séance de ce jour il a désigné le chef (la cheffe?) du nouveau bureau de l'égalité créé en avril dernier. Il s'agit de **Claudia Kaufmann**, une juriste de 32 ans, jusqu'à présent responsable des questions féminines à l'Office fédéral de la culture et secrétaire de la Commission fédérale pour les questions féminines. ■

CONSOMMATION D'ENERGIE

Objectivité apparente

(jd) Par voie d'annonces payantes dans la presse locale, les Service industriels de Genève (SIG) rendent attentif à la hausse continue de la consommation d'électricité: +3,81% entre juillet 1987 et juin 1988. La production locale ne couvre que 38,6% de la demande d'électricité, cela grâce à une année hydrologique particulièrement favorable. Qu'est-ce qui pousse donc les SIG à choisir la voie publicitaire pour informer la population? Une conférence de presse ferait l'affaire — et à moindre coût. Alors, une aide à peine déguisée à la presse locale? Peut-être. Le souci de faire prendre conscience aux consommateurs genevois de la nécessité d'un usage plus modéré de l'électricité? La démarche est alors maladroite et incomplète. De la présentation de données objectives sur la consommation, il est vain d'attendre des changements de comportement. D'ailleurs, les SIG, institution publique, se gardent bien de faire référence à l'esprit d'économie du consommateur et de présenter des propositions concrètes en la matière. A vrai dire, le canton ne donne pas l'exemple:

pas de politique claire en matière énergétique, pas d'objectifs explicites, des interventions ponctuelles, un délégué à l'énergie isolé et sans grands moyens, une législation qui s'est fait attendre des années et dont l'application n'est toujours pas assurée. Bref une absence manifeste de volonté politique de prendre en main le problème énergétique.

Risquons une hypothèse. Dans ce vide politique, les SIG jouent leur propre jeu à l'instar des autres sociétés d'électricité, à savoir développer leur part du marché. Le peuple genevois a ancré dans la Constitution cantonale son refus de l'énergie nucléaire. Les SIG ne peuvent donc plus prôner directement le développement de cette forme d'énergie. Reste alors à insister régulièrement sur la croissance de la demande d'électricité pour que cette évolution apparaisse finalement comme une fatalité aux yeux de l'opinion. Et, à suivre les producteurs-distributeurs d'électricité — refus d'un arrêté fédéral urgent sur les économies d'énergie, refus d'une loi fédérale sur l'économie électrique — cette fatalité s'imposera à coup sûr, comme la né-

cessité de construire de nouvelles centrales nucléaires.

PS. Ce jeu subtil autour de données objectives apparaît en pleine lumière lorsque varie l'objectif visé. Dans un récent communiqué, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) a mis en évidence la progression de la consommation d'électricité des ménages en 1987, supérieure à la moyenne. Les gaspilleurs sont montrés du doigt. Mais lorsque Otto Stich préconise une taxe sur l'énergie, les mêmes milieux patronaux soulignent que l'industrie sera durement touchée puisqu'elle est la principale consommatrice d'électricité. ■